



APPRENTI-ES DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

SNUEP-FSU
29 juin 2015

À nos revendications d'amélioration de nos conditions de travail et de revalorisation salariale, la ministre et le gouvernement font la sourde oreille. Pendant ce temps, c'est la multiplication des gages au Medef, en lui offrant tout un pan de l'enseignement professionnel et de ses élèves sur un plateau :

- > *promotion à tous crins de l'apprentissage,*
- > *objectif de 500 000 apprentis en 2017 dont 60 000 dans les EPLE,*
- > *multiplication des primes voire exonérations des salaires à l'embauche d'apprenti-es mineur-es, retour sur la législation liée aux machines dangereuses et au travail en hauteur pour les mineur-es.*

Le ministère impose l'embauche de 4 000 apprenti-es en

2015 et 10 000 en 2016. Le MENESR se fixe l'objectif de recruter dans ses propres services 61 apprenti-es en 2015.

Lors du CTM du 16 juin, il a annoncé des objectifs chiffrés pour la rentrée 2015.

Les académies les plus importantes, Versailles, Lille et Créteil devront embaucher respectivement 146, 121 et 119 apprenti-es qui pourront exercer dans les différents services rectoraux mais aussi dans nos lycées.

Le nombre de contrats d'apprentissage signés dans le privé serait-ils si mauvais qu'après les collectivités territoriales, l'Etat se porte au secours de l'apprentissage pour en regonfler les chiffres et se targuer de la réussite de sa politique ? ■

Sommaire

- | | | | | | |
|----------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
| > Contribution SNUEP-FSU | P 1 | > Réforme territoriale, CP intersyndical | P 4 | > Discriminations et violences : circulaire de rentrée | P 6 |
| > Apprentissage FPE | P 2 | > Territoriale : contribution SNUEP | P 4 | > Soutien intersyndical au peuple grec | P 6 |
| > SEGPA : CP du SNUEP-FSU | P 2 | > Arrestation d'un militant | P 5 | > Grèce : CP FSU | P 6 |
| > Gel du point d'indice : CP FSU | P 2 | > Protection sociale : communication Mutualité FP | P 3 | > Lu au BO | P 7 |
| > Déclaration FSU au CSFPE | P 3 | > Attentats : CP FSU | P 3 | | |
| > Mobilisation le 8 octobre | P 3 | | P 5 | | |

APPRENTISSAGE : Les métiers concernés dans la FPE

Le ministère comptabilise à ce stade plus de 1 800 offres dont :

- **108 de niveau V (CAP)** : maintenance des locaux (64 % des offres niveau CAP) et métiers relevant des services de restauration ou d'accueil voire de médiation sociale.
- **350 de niveau IV (bac)** : secrétariat administratif ou assistant administratif (73 % des offres) et "dans une moindre mesure" les métiers de la maintenance et logistique.
- **321 de niveau III** : pour les niveaux BTS et licence, le ministère cite notamment les métiers liés à l'informatique, à la maintenance et au développement des réseaux ou applications (23 % des offres) mais aussi les métiers administratifs (gestion financière ou affaire juridique (8 % des offres).
- **304 de niveau II et I (master)** : le ministère cite notamment les métiers d'administrateur des systèmes d'information, contrôleur de gestion, chargé de la prévention des risques professionnels...

Les SEGPA sont sauvées ! >

Un nouveau groupe de travail SEGPA s'est tenu ce lundi 29 juin au ministère. Il avait pour mission de conclure le travail engagé depuis février 2014 sur la réécriture de la circulaire de SEGPA, pour la mettre en conformité avec la loi de refondation de l'école et la mise en place des nouveaux cycles.

Le SNUEP-FSU n'a eu de cesse de rappeler son attachement au maintien de cette structure à 4 divisions de la 6^{ème} à la 3^{ème}, ainsi qu'à la procédure d'orientation à la fin du CM2, ces deux éléments permettant de garantir une cohérence des enseignements adaptés dans le second degré. Le risque de suppression de la classe de 6^{ème} SEGPA a été écarté, ainsi que la volonté de transformer la structure en simple dispositif d'inclusion.

Le SNUEP-FSU a obtenu que les PLP fassent partie de l'équipe pédagogique et participent aux heures de synthèse et de coordination. Mais il sera très vigilant à la transformation du paiement de ces heures par la mise en place d'une IMP prévue pour la rentrée 2016. Il a demandé à nouveau que les effectifs dans les enseignements professionnels

soient définis clairement et permettent de mettre en place les apprentissages en petits groupes dans les ateliers. La formation au 2CA-SH sera remise à plat, ainsi que le DDEEAS. Le SNUEP-FSU a demandé que les départs en formation soient relancés dans tous les départements et que la formation DDEEAS soit revalorisée.

Pour le SNUEP-FSU, des évolutions paraissent positives : possibilité d'orienter sans redoublement, renforcement du pilotage national pour améliorer son fonctionnement et lui garantir son efficacité. Cependant, il faudra une incitation plus grande des DASEN à respecter les procédures d'orientation et les décisions de la CDOEA notamment afin d'éviter un assèchement des demandes de dossier vers les enseignements adaptés.

Le SNUEP-FSU acte le fait que la nouvelle écriture de cette circulaire garantit la pérennisation de cette structure SEGPA en permettant sa meilleure inclusion et celle de ses élèves dans le collège. Il restera cependant vigilant quant à sa mise en œuvre dans les académies. ■

Communiqué SNUEP-FSU, Paris, 2 juillet 2015

Gel du point d'indice : un anniversaire qu'on ne veut pas souhaiter >

Depuis le 1^{er} juillet 2010, les salaires des agents de la Fonction publique sont bloqués du fait de l'absence de revalorisation du point d'indice.

S'il avait suivi l'évolution des prix hors tabac, le point d'indice serait aujourd'hui tout proche de cinq euros.

Cette situation, qui est la conséquence des politiques austéritaires menées jusqu'à présent, y compris par ce gouvernement, a engendré

une perte de pouvoir d'achat importante qui justifie notre exigence de revalorisation rapide de la valeur du point d'indice.

La FSU défend les revendications des personnels qu'elle représente dans la négociation « *Parcours Professionnels, Carrière, Rémunérations, Avenir de la Fonction publique* ».

La reconstruction des grilles de rémunération est indispensable à la reconnaissance des métiers et des qualifications. Sauf à n'avoir qu'un effet limité dans le temps, elle doit s'accompagner d'une augmentation du point d'indice au minimum égale

à l'inflation.

Pour la FSU, la négociation salariale que le gouvernement annonce pour le printemps 2016 devrait se tenir bien plus tôt.

Déterminant la rémunération de plus de cinq millions d'agents, l'évolution du point d'indice est indispensable pour maintenir le pouvoir d'achat des agents engagés quotidiennement au service des usagers. C'est aussi un enjeu majeur pour l'attractivité de la Fonction publique. ■

Communiqué FSU, Les Lilas, 1^{er} juillet 2015

Déclaration FSU au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat >

Alors que la réforme de l'organisation des services de l'Etat, liée ou non à la fusion des régions avance à marche forcée, la FSU tient à faire état des plus vives inquiétudes des personnels.

Alors qu'il aurait fallu partir des besoins sociaux à satisfaire, des missions à assurer au mieux des intérêts des usagers et de l'égalité de tous sur l'ensemble du territoire, la réforme territoriale et la revue des missions apparaissent pilotées par la volonté de réduire le financement des services, de poursuivre le désengagement de l'Etat et pèsent nécessairement sur la qualité du service.

La réforme territoriale est porteuse du risque majeur d'accroissement de la mise en concurrence des territoires, d'aggravation des inégalités territoriales déjà présentes et de la détérioration de la proximité pour les usagers. L'organisation des différentes missions sera différen-

ciée dans chaque région, dans chaque académie, rendant plus difficile l'accès des citoyens et usagers aux services.

La réforme se déploie dans des services déjà fortement éprouvés par la RGPP, les suppressions d'emplois intervenues ces dernières années, les difficultés voire les échecs rencontrés dans le déploiement de nouveaux systèmes informatiques.

Les « garanties » que le gouvernement a annoncées ne convainquent pas face à l'objectif affiché de la réforme « *visant à renforcer les capacités de pilotage stratégique au niveau des grands régions* » ; dans ce cadre, certaines de ces garanties semblent ne pouvoir qu'être au mieux provisoires. L'organisation issue de la réforme ayant vocation à être modulée selon les territoires, il aurait fallu du temps ; faute d'en disposer, l'incertitude est renforcée aussi bien pour les services et leurs personnels. En outre, le bouleversement aujourd'hui engagé pourrait induire d'autres évolutions.

La FSU se place dans la dé-

fense du service public et des intérêts des agents, contre les mobilités et mutations imposées, qu'elles soient dues aux fusions de régions ou aux réorganisations de services induites par la révision de la carte des régions, la REATE, la revue des missions de l'état, ou la loi Notr Elle défend la nécessité de conforter les personnels dans leurs métiers et missions. Elle insiste sur l'importance de reconstruire des critères de gestion des personnels et de rémunération qui permettent de retrouver des formes d'équité et de miser sur les solidarités plutôt que sur la mise en concurrence.

Elle redit son inquiétude de devoir examiner des mesures d'accompagnement des réformes élaborées dans l'urgence quand le besoin de lisibilité et de cohérence est fort. La feuille de route du gouvernement en matière d'accompagnement n'existe encore qu'à l'état de projet alors même que plusieurs réunions du conseil supérieur ont déjà examiné des textes d'accompagnement. ■

FSU

Paris, le 18 juin 2015

Mobilisation interprofessionnelle le 8 octobre 2015 >

Durant toute cette année, les salarié-es et retraité-es se sont mobilisé-es à plusieurs reprises dans les secteurs professionnels et au plan interprofessionnel pour exprimer leurs attentes, leur exaspération grandissante face à une situation économique et sociale qui ne cesse de se dégrader et pour exiger une autre répartition des richesses qu'ils produisent.

Ces dernières semaines encore, des mobilisations, souvent unitaires, ont été menées par les salarié-es et les retraité-es, exigeant leur juste dûs, autour de luttes sur les salaires et pensions. Des actions se sont développées pour exiger de travailler mieux et moins, d'améliorer les conditions de travail et de réduire la durée du temps de travail, contre les licenciements, pour exiger aussi la pérennisation et la conquête de nouveaux droits (retraites, protection sociale, garanties collectives), le développement des services publics et la relance industrielle.

Cédant aux pressions des puissances financières, au MEDEF, aux injonctions de Bruxelles, le gouvernement déroule une politique qui remet en cause notre modèle social assis sur l'égalité, la justice et la solidarité.

Accompagnées par une bataille idéologique inédite, des politiques pour l'emploi se traduisent trop souvent par des mesures de régression sociale qui vont impacter tous les salarié-es.

Les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires convient toutes les organisations syndicales et les organisations de jeunesse pour une réunion fin août afin d'échanger sur l'analyse de la situation sociale, économique et politique et d'évaluer les champs sur lesquels des initiatives communes pourraient être envisagées.

Dans un contexte où les inégalités se creusent et où la précarité se développe, elles réaffirment leur volonté de contribuer au renforcement des mobilisations et à leurs convergences, dans un cadre unitaire le plus large possible.

Dès à présent, elles invitent les salarié-es et retraité-es à amplifier la mobilisation autour

d'une plate forme revendicative commune pour :

- Augmenter les salaires, les retraites, les pensions, les minima sociaux et le point d'indice des fonctionnaires
- Promouvoir l'égalité salariale femmes / hommes
- Améliorer les conditions de travail et réduire le temps de travail pour créer des emplois, combattre et réduire le chômage
- Pérenniser et améliorer les garanties collectives
- Pérenniser et améliorer la protection sociale, les retraites complémentaires, pour garantir les droits à la santé et à la retraite
- Développer les investissements pour relancer l'activité économique en tenant compte des impératifs écologiques
- Conforter et promouvoir les services publics

Les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires appellent les salarié-es à en débattre pour construire une journée de mobilisation interprofessionnelle le 8 octobre prochain. ■

Paris, le 30 juin 2015

Réforme territoriale : Se mobiliser pour une Fonction publique qui réponde aux besoins ! >

Porteuses de propositions pour le développement des services publics des collectivités territoriales, de l'Etat et de la santé, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FA-FP, tiennent à rappeler leurs critiques et leur opposition à la logique globale de la Réforme territoriale.

Métropoles, intercommunalités, fusions des conseils régionaux et des services régionaux de l'Etat, revue des missions de l'Etat, maisons de service au public, etc., inquiètent et mécontentent légitimement les agents et les usagers.

Les fusions, mutualisations sont synonymes de profonds changements, dont la mobilité forcée avec les conséquences dramatiques pour les agents et leur famille. Ces restructurations interrogent fortement sur la présence et l'implantation des Services publics au plus près des citoyens.

Cette réforme territoriale a été engagée à marche forcée enfermant la concertation dans des conditions et un calendrier indignes des enjeux en cours. Tant sur le plan national que local, nos organisations affirment qu'un débat contradictoire, sincère et vérifiable sur les enjeux posés, est nécessaire, tant auprès des citoyens qu'auprès des personnels de la Fonction publique.

Quelles que soient les modifications d'organisation, nous revendiquons des services publics de proximité permettant d'assurer les missions de la Fonction publique partout et garantissant aux agents de conserver, au travers de la pérennité des unités territoriales, leur affectation, leurs missions et leur statut particulier.

Les agents ne doivent être contraints à aucune forme de mobilité forcée, (ni géographique, ni fonctionnelle) ce qui s'apparenterait à de la flexibilité pour s'adapter aux restructurations.

Ce qui suppose dans la Fonction publique de l'Etat, le maintien de services strictement ministériels. Pour les usagers, c'est la seule garantie de conserver un interlocuteur de terrain.

Par ailleurs, nos organisations réaffirment leur attachement au statut général des fonctionnaires et aux statuts particuliers, autant de garanties pour l'exercice des missions publiques, tant pour les usagers que les personnels, et aux spécificités des trois versants de la Fonction publique.

Le développement de l'emploi public, la revalorisation de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies depuis des années, la reconstruction de la grille, l'amélioration des conditions de travail, plus globalement l'arrêt des politiques d'austérité, nécessitent une réaction forte des fonctionnaires et agents publics.

Ensemble, nos organisations syndicales créeront les conditions d'une mobilisation la

plus unitaire et la plus large des personnels pour que leurs revendications soient prises en compte dans l'ensemble de la Fonction publique.

Sans attendre, les organisations syndicales apportent également tout leur soutien aux différentes actions en cours actuellement dans de nombreux secteurs de la Fonction publique.■

CP intersyndical, 22 juin 2015

Fusion des régions : comment préparent-elles leurs services éducation ? >

Le président de la région Basse-Normandie, préconise que les personnels « *qui travaillent en relation directe avec les lycées restent en place, là où ils sont* ». En Auvergne, la vice-présidente travaille à un schéma prospectif des formations initiales et professionnelles et souhaite voir « *comment travailler avec Rhône-Alpes sur la complémentarité des formations* ». À l'inverse, les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie estiment que l'organisation des services dépendra des élections des 6 et 13 décembre 2015. Autant de cas de figures que de régions mais **il est clair qu'à terme la raison financière risque de l'emporter** et de réduire les directions d'éducation et bien-sûr les effectifs. De la même façon « *la complémentarité des formations* » diminuera l'offre de formation sur chaque territoire. Un rapport de l'IGAENR préconise d'ailleurs de réduire le nombre d'académies métropolitaines de 26 à 20 en envisageant des fusions dans les nouvelles régions.

Beaucoup d'incertitudes aussi sur qui gèrera les lycées ou les collèges, sur une disparition des rectorats ... N'oublions pas que dans son discours d'ouverture, Alain Rousset, président de l'ARF, a annoncé : « *des économies doivent et peuvent être réalisées. En clarifiant les compétences – des collectivités entre elles, mais aussi entre les collectivités et l'État...* ». ■

ARRESTATION D'UN MILITANT POUR LES DROITS DES PALESTINIENS >

La FSU dénonce l'arrestation d'un militant pour les droits des palestiniens.

Pierre Stambul, militant pacifiste, syndicaliste enseignant, co-président de l'Union Juive Française pour la Paix agissant pour le respect des droits du peuple palestinien a été arrêté en pleine nuit ce 9 juin à son domicile à Marseille, par une équipe de policiers qui a utilisé les mêmes méthodes que celles employées lors d'une intervention anti-terroriste (portes défoncées, recherche d'armes, neutralisation de la personne).

La FSU dénonce le scandale de cette intervention absurde qui vise un militant très impliqué pour la cause des droits du peuple palestinien.

Depuis Pierre a été libéré, la FSU se réjouit de sa libération, elle ne peut accepter cependant qu'un militant pacifiste soit traité de la sorte, sur la seule base de fausses informations téléphoniques, comme celles régulièrement utilisées par des activistes sionistes d'extrême droite déjà connus pour des faits similaires comme Ulcan (G Chelli) ou la Ligue de Défense Juive.

Le ministère de l'Intérieur ne peut sans réagir laisser se développer de telles pratiques dans ses propres services. Le gouvernement doit veiller à ce que ceux qui dénoncent la colonisation illégale en Israël ne puissent en aucune façon voir ainsi leur liberté d'expression criminalisée.

La FSU rappelle que la France doit œuvrer au respect du droit international et pour qu'une solution juste et durable, sur la base des résolutions de l'ONU, soit trouvée dans ce conflit. ■

*Communiqué FSU
Les Lilas 9 juin 2015*

PROTECTION SOCIALE DES FONCTIONNAIRES >

La Mutualité Fonction Publique (MFP) demande au Gouvernement des engagements forts sur l'avenir de la protection sociale des fonctionnaires

A l'occasion de son Assemblée Générale, la MFP a fêté le 4 juin dernier ses 70 ans d'engagement solidaire au service de la protection sociale des agents publics actifs et retraités, en présence des mutualistes, des organisations syndicales et des représentants du gouvernement.

Devant plus de 300 délégués et invités, le Premier ministre, Manuel Valls, a tenu à exprimer, dans un message écrit porté par Thierry Le Goff (DGAFP), son attachement au modèle de protection sociale global et solidaire construit par les fonctionnaires pour faire face aux risques spécifiques liés à leur statut professionnel.

Si elle peut se satisfaire de la confiance du gouvernement dans l'action menée par les mutuelles de la Fonction publique en faveur des droits sociaux des agents et de leur famille, **la MFP attend désormais des actes clairs et des engagements forts de la puissance publique.**

Elle s'inscrit ainsi dans la même démarche qu'elle a portée en ce début d'année pour défendre la gestion mutualiste du régime obligatoire d'assurance maladie des agents publics.

La MFP n'acceptera pas que 70 ans d'engagement et de solidarité puissent être remis en cause au nom de la « stimulation du marché ».

Dans cette perspective, elle reste plus que jamais mobilisée sur ces questions dans une action concertée avec l'ensemble des organisations syndicales des fonctionnaires partenaires.

Le bilan de l'audit des trois inspections générales sur les dispositifs spécifiques de protection sociale complémentaire dans les fonctions publiques Etat et Territoriale, attendu prochainement, permettra à la MFP de marquer, si nécessaire, le « coup d'envoi » de cette mobilisation. ■

A propos de ...

La Mutualité Fonction Publique - présidée par Serge BRICHET - regroupe aujourd'hui 23 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques. En 2014, les mutuelles de la Fonction publique, réunies au sein de la MFP, représentent :

- **au titre du régime obligatoire** : 5 millions d'assurés et ayants-droit, et 6 milliards d'euros par an de prestations versées.
- **au titre du régime complémentaire** : 4 millions d'adhérents actifs et retraités, et 6,5 millions de personnes protégées ; 3,6 milliards de cotisations encaissées (vie et non vie) ; plus de 3 milliards de prestations servies (vie et non vie).

ATTENTATS >

La FSU a appris avec effroi, horreur et indignation l'attentat commis ce matin dans une usine de Saint-Quentin-Fallavier.

Elle présente ses condoléances aux proches de la victime et assure de tout son soutien les salariés de cette usine.

La FSU tient également à exprimer sa solidarité avec toutes les victimes qui ont été frappées par le terrorisme aujourd'hui, dans des attentats effroyables commis en Tunisie, en Syrie et au Koweït.

La FSU qui avec six autres organisations syndicales de salariés a publié le 5 juin dernier un document "**Vivre et travailler ensemble**" dénonce toute tentative d'amalgame et de division des citoyens et des salariés.

Elle réaffirme sa conviction forte de la nécessité de faire vivre et de donner une réalité concrète aux valeurs qui fondent le vivre ensemble dans notre société et particulièrement dans le monde du travail. ■

*Communiqué FSU
Les Lilas, le 26 juin 2015*

Circulaire de rentrée : lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences >

Chap II

2/Renforcer les valeurs de la République

La réussite de tous les élèves est subordonnée à l'installation durable d'une **culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel** qui garantit à chaque élève, fille ou garçon, un traitement égal et une même attention portée à ses compétences, son parcours scolaire, sa réussite et son bien-être. Les enjeux de mixité des filières et des métiers, d'insertion professionnelle et de prévention des comportements à caractère sexiste imposent de poursuivre la structuration du réseau des chargés de mission à l'égalité en académie et l'effort engagé en matière de formation de l'ensemble des personnels ainsi que de prendre en compte l'égalité dans toutes les dimensions, dans tous les enseignements, dans les processus d'orientation et à tous les niveaux de la politique éducative. Ces priorités pourront s'appuyer sur l'enrichissement régulier des outils pour l'égalité entre les filles et les garçons.

Pour lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences et pour favoriser une culture du respect et de l'égalité, l'approche globale par le climat scolaire est reconnue. Les groupes « climat scolaire », en articulation avec les comités départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), mis en place sur le sujet dans la plupart des académies, doivent poursuivre leur action d'accompagnement des écoles et établissements soucieux d'adhérer à cette approche systématique des questions éducatives et pédagogiques. C'est aussi dans cette perspective que la **lutte contre toutes les formes de harcèlement en milieu scolaire** est résolument menée par le ministère en lien avec la lutte contre les discriminations. Le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » sera reconduit en 2015 et une campagne de communication renouvelée en matière de lutte contre l'homophobie (« *L'homophobie n'a pas*

sa place à l'école ») sera lancée dès la rentrée scolaire, en concertation avec les associations et les fédérations de parents d'élèves.

Pour autant, une approche permettant de mieux aborder la **gestion de crise** doit aussi se développer, en s'appuyant sur les équipes mobiles de sécurité (EMS) et les assistants chargés de prévention et de sécurité (APS). ■

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89301

Soutien au peuple grec : jeudi 2 juillet 18h30 >

La Grèce est aujourd'hui dans une situation catastrophique, parce qu'elle a été un des laboratoires de l'application des politiques d'austérité imposées par le FMI, la Commission Européenne et la Banque centrale.

Vendredi dernier, ces mêmes institutions sont restées intransigeantes dans les négociations : application des politiques néolibérales ou rien. Le gouvernement grec ayant décidé de soumettre le projet d'accord au vote, l'Eurogroupe a réagi immédiatement en coupant les vivres le 30 juin, qualifiant le référendum grec de " coup de force " et en excluant le ministre grec des finances de la réunion !

Les masques sont tombés. Les dirigeants européens sont prêts à tout, y compris au mépris de l'expression populaire, pour empêcher la mise en place d'autres politiques que celle de l'austérité.

Les forces syndicales qui mènent la lutte contre l'instauration de politiques libérales qui remettent en cause les droits sociaux, détricotent les droits du travail et privilégient la finance au détriment des salarié-es et des privé-es d'emploi, ne peuvent rester passives.

Déjà le 9 avril, lors de la manifestation unitaire CGT- FO- FSU-Solidaires, nous avons installé un calicot géant "*d'Athènes à Paris, dans toute l'Europe, non aux politiques d'austérité*".

Manifester notre soutien au peuple grec qui s'est clairement prononcé le 25 janvier dernier pour refuser l'étranglement des politiques d'austérité, c'est refuser

l'austérité, c'est refuser un nouveau déni de démocratie en Europe après ceux rejetant le vote contre le projet de traité constitutionnel européen en France en Irlande et aux Pays Bas.

Mais c'est aussi vital pour le mouvement syndical qui se bat pour couper le cou aux matraquages idéologiques, sans fondements, laissant entendre qu'il n'y a pas d'autres choix possibles, en France comme partout en Europe.

Respect des choix démocratiques des peuples et refus des politiques d'austérité sont deux mots d'ordre que portent les unions régionales d'Ile de France, CGT - FO - FSU-Solidaires. Elles appellent à participer massivement à cette manifestation. ■

Les Unions régionales CGT - FO - FSU et Solidaires appellent à participer à la manifestation de soutien au peuple grec et au respect de sa souveraineté le jeudi 2 juillet à 18h30.

Paris, le 29 juin 2015

Entendre enfin le message des Grecs ! >

Le gouvernement grec a décidé d'en appeler aux urnes en organisant dimanche 5 juillet un référendum pour recueillir l'avis de la population sur le projet d'accord des institutions européennes. Cette démarche n'a pas pour objet ni de sortir de l'Europe ni d'abandonner l'euro.

La Grèce se trouve dans une situation économique et sociale dramatique dont la cause essentielle se trouve dans les politiques d'austérité imposées depuis plusieurs années par le FMI, la Commission Européenne, la Banque centrale et l'eurogroupe.

L'Europe et ses institutions doivent prendre les mesures nécessaires pour mettre fin durablement à la crise grecque et reconstruire l'économie du pays, ce qui passe par une restructuration de la dette.

De nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui pour dire que d'autres politiques que celle de l'austérité sont possibles.

Ce qui se passe en Grèce n'est pas que l'affaire du peuple grec. L'Europe toute entière est concernée. Il s'agit d'affirmer partout une Europe sociale plus juste, plus solidaire et plus écologique.

La FSU soutient la démarche démocratique engagée par le gouvernement grec.

[...] Il s'agit de soutenir le peuple grec qui s'est clairement prononcé le 25 janvier dernier pour refuser l'étranglement par les politiques d'austérité et pour que soient respectés ses choix démocratiques. ■

CP FSU, 1^{er} juillet 2015

BO spécial n°6 du 25 juin 2015

Programme d'enseignement moral et civique

Classes préparatoires au baccalauréat professionnel
arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015 (NOR [MENE1511649A](#))

Programme d'enseignement moral et civique

Classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle
arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015 (NOR [MENE1511650A](#))

Programme d'enseignement moral et civique

Sections préparant au brevet des métiers d'art
arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015 (NOR [MENE1511651A](#))

Organisation et horaires d'enseignement

Formations sous statut scolaire préparant aux certificats d'aptitude professionnelle : modification
arrêté du 12-6-2015 - J.O. des 21-6-2015 et 23-6-2015 (NOR [ME-NE1511776A](#))

Organisation et horaires d'enseignement

Formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel : modification
arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015 (NOR [MENE1511779A](#))

Organisation et horaires d'enseignement

Formations sous statut scolaire préparant au brevet des métiers d'art : modification
arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015 (NOR [MENE1511781A](#))

Baccalauréat professionnel

Modalités d'évaluation du français et de l'histoire, géographie et éducation civique et unités constitutives, règlements d'examen et définitions d'épreuve : modification
arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015 (NOR [MENE1513656A](#))

Brevet des métiers d'art

Modalités d'évaluation du français et de l'histoire-géographie et enseignement moral et civique et unités constitutives, règlements d'examen et définitions d'épreuve : modification
arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015 (NOR [MENE1513659A](#))

Certificat d'aptitude professionnelle

Modalités d'évaluation de l'enseignement général, du français et de l'histoire, géographie et éducation civique et unités constitutives, règlements d'examen et définitions d'épreuve : modification
arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015 (NOR [MENE1513661A](#))

Brevet d'études professionnelles

Modalités d'évaluation de l'enseignement général et unités constitutives, règlements d'examen et définitions d'épreuve : modification
arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015 (NOR [MENE1513662A](#))

BO n°27 du 2 juillet 2015

Brevet de technicien supérieur

Spécialité systèmes photoniques : définition et conditions de délivrance
arrêté du 3-6-2015 - J.O. du 26-6-2015- NOR [MENS1427949A](#)

Lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

Modalités d'organisation de l'année de stage - année scolaire 2015-2016
circulaire n° 2015-104 du 30-6-2015- NOR [MENH1514324C](#)

Enseignants du second degré

Travail à temps partiel des personnels enseignants exerçant dans les établissements publics du second degré
circulaire n° 2015-105 du 30-6-2015- NOR [MENH1514524C](#) ■